

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 50 concernant le budget de l'Office des Postes et Télécommunications de la Côte Française des Somalis

n° 50

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1963

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro
31 mars 1963

TEXTE INTÉGRAL

LE MINISTERE D'ETAT CHARGE DES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER Budget de l'Office des Postes et Télécommunications de la Côte Française des Somalis pour 1963 Par arrêté du 20 février 1963, le budget de l'Office des Postes et Télécommunications de la Côte Française des Somalis, exercice 1963, est arrêté de la façon suivante : Opérations d'exploitation : 147.710.000 francs Djibouti Opérations en capital: 10.590.000 francs Djibouti.